

contreponds satisfaisants ce serait une initiative appropriée pour le Canada. Voudrait-il bien éclaircir ce point?

**M. Manly:** Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Tel n'était pas mon argument. Je ne me suis pas prononcé pour ou contre la question. J'ai affirmé que le projet de loi propose l'établissement d'un service sécurité muni de pouvoirs étendus non assujéti au contrôle parlementaire. Voilà pourquoi nous nous opposons à la mesure et nous voulons que la Chambre se penche sur la question.

**M. Thacker:** Monsieur le Président, je saurais gré au député de me faire connaître son opinion. J'ai dit dans mon discours que certains premiers ministres auraient pu jadis présenter un projet de loi de ce genre et que le principe aurait été accepté parce que les députés faisaient plus confiance au gouvernement. Je crois que la méfiance manifestée actuellement envers le gouvernement au pouvoir est exceptionnelle. Mais un gouvernement à l'avenir doté d'une nouvelle équipe, pourrait dissocier le service de sécurité de la Gendarmerie royale et établir une agence civile moyennant freins et contreponds satisfaisants. Si un civil était assujéti à des freins et contreponds satisfaisants, notamment un contrôle parlementaire, le député appuierait-il cette initiative?

**M. Manly:** Monsieur le Président, nous voudrions voir le projet de loi et le débattre en fonction de ses qualités intrinsèques. Ce projet de loi ne contient pas les freins et contreponds nécessaires et il confère au service du renseignement de sécurité des pouvoirs qu'aucun service de ce genre ne devrait avoir.

**M. Robison (Burnaby):** Monsieur le Président, je voudrais faire des commentaires et poser une question à mon collègue. Puisque le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a mis la question sur le tapis, je ne peux pas résister à l'envie de dire que nous attendons impatiemment les commentaires de l'éminent porte-parole officiel du parti conservateur sur le dilemme suivant: le service de sécurité devrait-il continuer à s'occuper des opérations de sécurité au Canada ou faudrait-il créer un service de sécurité civil. Je sais que mon collègue le député de Lethbridge-Foothills brûle d'envie de poser cette question à son collègue le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), l'ancien expert du parti conservateur en matière de justice et l'ancien président du comité de la justice et des questions juridiques du comité du caucus conservateur. Je suis certain que ce dernier donnerait volontiers des explications à la Chambre sur cette question importante.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur le Président, les observations de l'ancien critique de la justice du Nouveau parti démocratique, qui est actuellement expert de ce parti en matière de consommation m'ont vivement intéressé. De toute évidence, on ne pouvait pas lui faire confiance à ce titre. Pour rendre justice au solliciteur général (M. Kaplan), je tiens à signaler les observations finales du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

**Une voix:** Je pensais que vous étiez chrétien.

**M. Friesen:** Oui. A la fin de son intervention, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a signalé que le ministre avait hâte de mettre un terme à ce débat et de renvoyer le projet de loi au comité. J'ai lu le discours du ministre. J'aime critiquer le ministre, mais en toute justice, il n'a pas fait de telle déclaration dans son discours. Il a dit effectivement qu'il fallait débattre le projet de loi et l'adopter, mais il n'a pas parlé de

### *Service du renseignement de sécurité*

l'adopter rapidement, si je ne m'abuse. Dans ses observations finales, consignées à la page 1275 du hansard, le ministre a dit ceci:

Nous pouvons donner aux Canadiens l'assurance sans équivoque, inscrite dans la loi, que leurs droits et libertés seront respectés, ou bien nous pouvons laisser nos services de renseignement et de sécurité dans un état d'incertitude prolongé, sans cadre législatif, sans mandat public, sans encadrement judiciaire et sans aucun examen externe et indépendant; bref, sans aucune des garanties qui sont essentielles, à notre avis, pour la sauvegarde des droits et des libertés dont nous jouissons dans notre société.

Je voudrais signaler deux points d'emblée. Le ministre n'a pas dit qu'il était pressé de faire adopter ce projet de loi, même si c'est peut-être le cas. J'imagine aisément qu'il veuille que cette mesure soit renvoyée rapidement au comité. S'il n'a pas dit cela, c'est que son caucus ne l'a peut-être pas entièrement appuyé pour le projet de loi. J'ai sous les yeux une déclaration que le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le député de Rosemont (M. Lachance), a faite dans le cadre de l'émission de télévision *House on the Hill*, diffusée par le réseau CJOH le 29 janvier:

Six ou huit mois avant les élections, ce n'est pas un projet qu'on classe parmi les priorités; je suppose que l'on ne gagne pas des élections en votant une mesure semblable. D'une part, c'est une mesure controversée, d'autre part ce n'est pas le genre de mesure qui retient l'attention du grand public. Par conséquent, ni le groupe des députés du Québec ni le reste du caucus libéral n'insiste vraiment auprès de moi pour que cette mesure soit adoptée sans tarder.

Je pense que le ministre doit nous préciser quelle est la position de son groupe parlementaire relativement à cette mesure. Ce dernier l'approuve-t-il? Est-il prêt à collaborer pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité? Et à l'étape du comité, peut-on s'attendre à ce qu'il fasse l'unanimité chez les députés libéraux? Se peut-il que le président du comité de la justice exprime le point de vue d'un nombre important de députés libéraux quand il affirme que ce projet de loi n'est pas urgent? Dans ce cas, j'espère qu'il règne assez de liberté au sein du caucus pour que ses membres puissent dire carrément ce qu'ils en pensent.

J'espère que nous ne revivons pas l'expérience que nous avons connue au moment de l'étude du projet de loi concernant les revues *Time* et *Reader's Digest*, alors que l'ancien député de Vancouver-Kingsway, M<sup>me</sup> Simma Holt, en dépit de ses loyaux services, n'avait pas été admise au comité. Vous-même, monsieur le Président, vous faisiez partie depuis deux ans du comité du secrétaire d'État et pourtant, vous en aviez été écarté parce que le gouvernement connaissait votre opposition au projet de loi.

● (1200)

Quand le comité entreprendra l'étude du projet de loi, j'espère que le gouvernement n'interviendra pas dans la composition du comité de la justice, si bien que les députés ministériels membres du comité pourront s'exprimer en toute liberté.

Le passage que je viens de lire, exprimant le point de vue du ministre, m'inquiète aussi. S'il est vrai que le débat entourant cette question dure depuis 15 ans, je me demande bien pourquoi. Si, comme le souligne le solliciteur général, nous pouvons laisser notre système de sécurité dans un état prolongé d'incertitude, sans cadre législatif, sans mandat officiel, sans rôle approuvé par les tribunaux ni examen indépendant ou externe—en somme, aucune des garanties que nous jugeons importantes pour les droits et les libertés dont nous jouissons—dans ce cas, pourquoi en est-il ainsi depuis 15 ans? Si le gouverne-